



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

--

**Termes des références pour le recrutement
d'un Comptable Senior dans le cadre du Projet
communautaire de relèvement et de
stabilisation au Sahel**

Août 2022

I. CONTEXTE GENERAL

L'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) est un organisme intergouvernemental créé le 03 décembre 1970 par trois pays que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger et régi successivement par un Protocole d'Accord révisé le 20 décembre 2000, puis par un traité révisé le 24 janvier 2017 actuellement en vigueur. Elle a pour mission (i) de contribuer au développement des économies des pays membres par la mise en valeur des ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agricoles, pastorales et piscicoles et la construction en commun d'infrastructures de développement, (ii) élaborer et mettre en œuvre une stratégie appropriée qui réponde aux défis sécuritaires dans les Etats membres. Son action s'inscrit dans trois axes majeurs que sont la réduction de la pauvreté, le développement durable et le renforcement de la sécurité.

Les trois (3) Etats membres de l'ALG, tous sahéliens, figurent parmi les États les plus fragiles et les plus pauvres du monde, et appartiennent tous à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA) définie par les Nations Unies. Ils sont caractérisés par d'immenses handicaps structurels, des économies particulièrement vulnérables, des niveaux de capital humain et de revenu par habitant relativement faibles.

La région du Liptako-Gourma fait partie de cet ensemble et est confrontée depuis 2012 à une combinaison de défis multidimensionnels, notamment la détérioration de la situation sécuritaire, des vulnérabilités structurelles économiques et sociales, ainsi que les risques liés au changement du climat. Ces défis ont entraîné d'immenses besoins humanitaires ainsi que de nombreux déplacés. On estime que dans la région du Liptako-Gourma, près de 2,1 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire sévère.

L'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma a bénéficié de la Banque mondiale un appui pour la mise œuvre d'un Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel. L'Objectif de développement du Projet est de soutenir les efforts des gouvernements des Etats membres du Liptako-Gourma pour faire face aux défis ci-avant évoqués. Le Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel vise à participer au relèvement des communautés cibles dans la région du Liptako-Gourma - il s'agit de la zone des trois frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Cet objectif sera atteint grâce à une approche régionale soutenant (i) les services et les infrastructures socio-économiques intégrés, (ii) les moyens de subsistance et de développement territorial, et (iii) les données régionales et la coordination.

La composante 3 du projet qui concerne la mise en place d'une plateforme régionale de collaboration fournira aux parties prenantes régionales, nationales et locales des informations exactes, actualisées et largement partagées sur les facteurs de fragilité et de conflit les plus sévères, ainsi que les opportunités favorisant le développement et la stabilité grâce à la coopération transfrontalière. Cette composante vise en particulier à :

- Faciliter l'accès à l'information et aux données de haute qualité pour mieux comprendre les dynamiques nationales et régionales complexes et les investissements existants ;
- Soutenir une analyse fondée sur des données probantes pour le développement de la politique et de la programmation régionales/transfrontalières à travers les Productions de connaissances ;

- Renforcer la coopération régionale entre les pays frontaliers et entre les partenaires en fournissant des bases solides et neutres pour la discussion, la coordination et la planification par le biais du dialogue.

Sous la coordination du Secrétariat Exécutif de l'ALG, les principales fonctions de la plateforme seront d'assurer la collecte régulière et fiable de données, la création et la diffusion de connaissances. L'ALG et les parties nationales seront responsables de la mise en œuvre des activités liées à la plateforme.

D'un coût de 2,5 millions de dollars américains, la composante 3 a du Projet est placée sous la tutelle de l'ALG sera mis en mise en œuvre sur cinq années.

Les Conditions d'Entrée en Vigueur sont entre autres la mise en place d'une Unité d'Exécution du Projet (UEP) comprenant un Comptable du projet.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un Comptable Senior pour le compte du Projet dont la date limite d'entrée en vigueur est cent vingt (120) jours à compter de la date de signature de l'accord de financement. .

II. TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du projet le Comptable Senior qui, dans l'exécution de ses tâches est secondé par un homologue, le Comptable Senior a pour mission l'exécution des activités comptables et financières liées à la mise en œuvre du projet.

De façon spécifique, il sera chargé de :

Supervision

- assurer la supervision du système d'information du projet ;
- assurer la gestion des ressources humaines du projet ;
- mettre en œuvre toutes les activités de formation du personnel du projet ;
- Superviser la comptabilité du projet.

Gestion financière

- assurer la gestion financière du projet;
- assurer la préparation et le suivi du plan de travail et de budget annuel (PTBA) (investissements, fonctionnement et trésorerie) de l'UEP ;
- appuyer l'organisation de toutes les opérations d'approvisionnement de l'UEP (achats de biens et services, fournitures et autres consommables) ;
- assurer la mise en place de la comptabilité (générale, analytique et budgétaire) en temps réel à tous les niveaux du projet et veiller à sa bonne tenue ;

Gestion administrative

- assurer la préparation des contrats du personnel ;
- assurer la gestion de la trésorerie de l'UEP ;
- rédiger les documents et actes administratifs ;
- coordonner les travaux administratifs, financiers et comptables de l'ensemble du projet;
- signer conjointement avec le Coordonnateur de projet tous les engagements financiers ;
- contribuer à l'application du manuel de procédures administrative, financière et comptable du Projet ;

- s'assurer de la mise en place de procédures de classement et d'archivage des pièces comptables ;
- assurer la gestion des véhicules de l'UEP (suivi des carnets de bord, entretien et réparation, contrat d'assurance ;
- gérer la caisse des menues dépenses et le carburant du projet ;
- assurer la comptabilité matière, la gestion des stocks, et la tenue à jour des fichiers d'inventaire des stocks
- participer aux inventaires physiques des immobilisations, à la codification des immobilisation ;
- gérer les dossiers du personnel

Planification des activités et du Budget

- assurer la planification et le suivi de l'exécution du budget du Projet ;
- élaborer et gérer le plan de trésorerie.

Flux des PCRSS-ALG

- signer conjointement avec le coordonnateur du projet tous les engagements financiers ;
- assurer les demandes de décaissement et leur suivi auprès de la Banque Mondiale ;
- coordonner et suivre les décaissements en faveur des différents partenaires, sur la base des conventions et protocoles établis ;
- suivre la justification des avances faites aux partenaires ;
- communiquer avec les départements spécialisés de la Banque Mondiale pour toutes les questions se rapportant à la gestion financière et aux décaissements du Projet ;
- suivre la mobilisation de la contrepartie nationale et des niveaux d'engagement y relatifs.

Rapportage financier

- rendre compte au coordonnateur de la situation administrative, financière, et comptable du projet ;
- assurer l'établissement du rapport financier trimestriel et les rapports périodiques du projet ;
- assurer l'élaboration des états financiers annuels du Projet, conformément aux normes comptables admises et en vigueur et aux règles de présentation de la Banque Mondiale.

Audit externe

- participer au recrutement des auditeurs externes ;
- assurer la préparation de tous les documents nécessaires à la réalisation de l'audit externe annuel et la revue à mi-parcours ;
- assurer la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des audits annuels ;

Autres

- réaliser toute autre tâche ou mission relevant de ses compétences, non conflictuelle avec ses responsabilités et tâches, à lui confiée par le Coordonnateur du Projet ;
- Assurer un transfert de compétences à l'homologue ALG.

III. PROFIL DU COMPTABLE DE L'UEP

- Avoir un Diplôme universitaire en Comptabilité de niveau (Bac+ 4/5 ans) ou équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans à un poste de comptable ou financier dans une structure privée ou une administration publique dont au moins cinq (5)

- ans en tant que comptable, auditeur ou contrôleur des projets de développement financés par les partenaires au développement notamment la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de la Banque Mondiale et / ou des autres institutions multilatérales de développement ;
 - Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques courants (word, excel, power point, etc.) et de l'outil internet ;
 - Savoir utiliser au moins un logiciel de gestion financière et comptable des projets ;
 - Avoir une bonne maîtrise du français.

IV. CONDITIONS D'EMPLOI DU COMPTABLE DE L'UEP :

Le projet mettra à la disposition du Comptable l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Il mettra également à sa disposition les locaux et équipements nécessaires à une bonne prestation de service.

Le ou la Comptable aura le statut de consultant en conformité avec le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale, adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018, qui stipule en son article 3.23.d. « Au cas par cas, la Banque peut accepter d'engager des responsables d'administrations publiques et des fonctionnaires du pays de l'Emprunteur dans le cadre de contrats de Consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque : (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur ».

V. DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat du Comptable est de trois (3) ans comprenant une période d'essai de trois (3) mois.

VI. LIEU D'AFFECTATION

Le lieu d'affectation du poste est Ouagadougou, au siège de l'Unité d'exécution du Projet située dans les locaux de l'ALG